

200874

→ Unba  
Fabrén



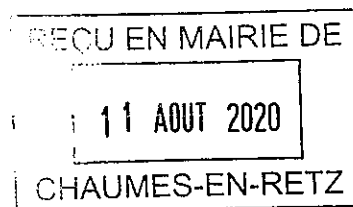
CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE  
BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

Monsieur le Maire  
1 rue de Pornic,  
Arthon en Retz  
44320 CHAUMES EN RETZ

Saint-Herblain, le 7 août 2020

Dossier suivi par Nicolas DUVAL  
nicolas.duval@cnpf.fr / 06.71.52.25.37

Objet : Mise en comptabilité du PLU de Chaumes en Retz  
Consultations particulières obligatoires



Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu en date du 8 juin dernier votre demande d'avis concernant la déclaration de projet n°1 de mise en comptabilité du PLU pour le territoire de Chaumes en Retz.

Le CRPF, dont la raison d'être est le développement forestier, n'est pas favorable au déploiement d'éoliennes en forêt, notamment en raison des défrichements que cela implique, mais aussi eu égard aux conséquences sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers, quelles que soient les mesures de compensation qui puissent être prises. Néanmoins, je peux parfaitement comprendre l'intérêt qu'un propriétaire peut trouver à ces implantations ; tant en termes financiers que d'amélioration de la desserte.

Je n'émet donc aucune opposition à ce projet du fait que les éoliennes seront implantées en zone agricole et qu'elles ne survoleront que 0,55 ha de forêt sans remettre en cause l'état boisé.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du CRPF  
Maire d'Avoise

Antoine d'AMÉCOURT

36 avenue de la Bouvardière  
44800 SAINT HERBLAIN  
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84  
E-mail : paysdeloire@cnpf.fr - www.foretpriveefrancaise.com

**DÉLEGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE**  
Établissement public national régi par l'article L321-1 du Code Forestier  
SIRET 180 092 355 00023 - APE 8413Z  
TVA Intracommunautaire FR 75180092355